

VEDETTES DE PARIS

#COP26

VEDETTES DE PARIS LANCE LA DÉCARBONATION DE SES BATEAUX DE TOURISME FLUVIAL ET SIGNE LA DÉCLARATION DE GLASGOW SUR L'ACTION CLIMATIQUE DANS LE TOURISME

Forte de ses cinq unités naviguant à Paris depuis le pied de la Tour Eiffel, la compagnie Vedettes de Paris se veut responsable et engagée face aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique. L'entreprise de croisière sur la Seine a des objectifs ambitieux : la mise en chantier de son premier bateau électrique au printemps 2022 et la conversion électrique de l'intégralité de sa flotte avant les Jeux Olympiques 2024. Un chantier de 7,5M d'euros en faveur de l'écologie. À l'occasion de cette quinzaine placée sous le signe du climat et de la COP26, Vedettes de Paris annonce le lancement des études de conception d'un mode de propulsion électrique inédit par son ampleur et les technologies employées.

VEDETTES DE PARIS, L'ACTEUR « VERT » DE LA SEINE

« Nous travaillons sur l'électrification de nos bateaux depuis de nombreuses années, mais aujourd'hui, il ne s'agit plus d'un projet, c'est la réalité. Nous allons concrétiser l'un de nos chantiers les plus ambitieux en faveur de l'environnement » affirme Vincent Delteil, directeur de site de la compagnie. « Vedettes de Paris a toujours été très sensible et en avance sur les questions environnementales. Nous avons été la première compagnie parisienne à être certifiée ISO 14001 en 2008. Et notre dernière unité livrée en 2010 est un diesel électrique, une motorisation novatrice à l'époque pour cet usage. » Mais désormais, pour la compagnie qui transporte plus de 800 000 passagers par an (données pré-covid), il s'agit d'aller au-delà et de mettre en œuvre le verdissement de sa flotte. À terme, la décarbonation de Vedettes de Paris évitera la consommation de 370 000 litres de gasoil par an, soit la production de 1 000 tonnes de CO2 annuellement ainsi que le rejet d'émission de particules néfastes pour l'environnement et la santé.



L'ÉLECTRIFICATION : DES PREMIERS TESTS EN 2014 À LA CONCRÉTISATION EN 2022

Une technologique qui permet de répondre aux besoins d'exploitation que depuis très récemment.

Le choix technologique et son adéquation au rythme d'exploitation des bateaux est crucial. Ces dernières années, Vedettes de Paris s'est penchée plusieurs fois sur la question en s'appuyant sur les compétences de professionnels reconnus. Si les premières tentatives se sont révélées infructueuses (la première remonte à 2014), la technologie des batteries à recharge rapide permet depuis peu d'envisager à nouveau cette remotorisation. C'est pourquoi Vedettes de Paris a décidé de participer au groupe pilote d'étude, avec 11 autres acteurs du transport fluvial séquanien, mené par la Communauté Portuaire de Paris (CPP) afin d'évaluer la possibilité technique d'un tel projet.

DES BATTERIES NOUVELLE GÉNÉRATION QUI S'ADAPTENT AUX CONTRAINTES D'EXPLOITATION

La réglementation autour de l'hydrogène ne permettant pas d'envisager cette technologie avant une dizaine d'années, il s'agissait de s'assurer qu'il était possible, en électrique, de garantir la navigation à des bateaux qui, pré-covid, opéraient non-stop de 10H du matin à minuit passé, avec des escales au port pouvant ne pas dépasser les 20 minutes. Les contraintes à prendre en compte sont bien évidemment plus nombreuses : vitesse minimale de navigation sur le fleuve, forts courants notamment en cas de crue, poids des batteries, stabilité ou encore tous les aspects réglementaires et de sécurité à maîtriser. Grâce à des relevés et aux pré-études menées par Naviwatt* (expert de la propulsion électrique), la faisabilité de l'électrification des unités a été confirmée dans son principe en 2020. Ainsi, le 4 novembre 2021, s'est tenue, avec Ship-St (bureau d'études spécialisé en ingénierie navale), la réunion de lancement de la conception du rétrofit (passage du thermique à l'électrique) de la première unité. « C'est un projet stratégique pour Vedettes de Paris mais aussi pour l'ensemble de la profession » assure Olivier Jamey, Président de la CPP. C'est donc tout naturellement que Vedettes de Paris a signé ce jour la déclaration de Glasgow sur l'action climatique dans le tourisme, réaffirmant son engagement de diminution de ses émissions carbonées et dans la diffusion de bonnes pratiques.

Vedettes de Paris signataire de la déclaration de Glasgow :

En marge de la COP26, Vedettes de Paris rejoint les leaders du secteur pour signer la Déclaration de Glasgow concernant l'action climatique dans le tourisme. La déclaration réunit les acteurs du secteur du voyage et du tourisme autour d'un ensemble commun d'actions pour le climat et l'environnement. Les signataires sont encouragés et s'engagent à réduire leurs émissions de gaz d'au moins 50% au cours de la prochaine décennie et de parvenir à un niveau 0 avant 2050. En tant que signataire de la déclaration de Glasgow sur l'action climatique dans le tourisme, l'entreprise Vedettes de Paris s'est engagée à aligner ses actions sur les dernières recommandations scientifiques, afin de s'assurer que son approche reste cohérente avec une augmentation de la température de l'air ne dépassant pas 1,5°C. L'entreprise, s'est également engagée à actualiser des démarches en faveur du climat dans un délai de 12 mois sur les cinq axes de la déclaration, qui sont : mesurer, décarboner, réduire les émissions de gaz à effet de serre, rendre compte publiquement de ses travaux et travailler dans un esprit collaboratif.

7,5M D'EUROS POUR ÉLECTRIFIER LA FLOTTE VEDETTES DE PARIS D'ICI 2024

Difficile de mobiliser des moyens et de se projeter dans une période où le tourisme est touché de plein fouet par la pandémie, mais qu'importe. « Nous ne pouvons plus nous permettre de consommer du gasoil et d'émettre tant de gaz à effet de serre (GES) » assure Marie Bozzoni, Directrice Générale. « Il faut préparer notre avenir commun et pour cela, c'est maintenant qu'il faut agir. Les défis face au changement climatique et à la nécessaire transition énergétique sont immenses et les actions doivent être entreprises au plus tôt. » Car c'est en participant à la Convention des Entreprises pour le Climat avec 149 autres entreprises françaises de toutes tailles et tous secteurs d'activité, que l'urgence s'est ajoutée pour Vedettes de Paris à la conviction déjà acquise de la nécessité d'agir.

Le financement d'un tel projet est évidemment un point clé, l'effort financier pour la Compagnie représentant, pour l'ensemble de la flotte, près d'une année de chiffre d'affaires pré-covid. Cependant, cet effort sera partiellement allégé grâce à la mise en place de la fiche Certificat d'Économie d'Énergie pour le transport fluvial de passagers d'ici la fin de l'année par l'ADEME et Voies Navigables de France (et à laquelle contribuent Entreprises Fluviales de France et la CPP), au soutien de HAROPA - Ports de Paris, et à l'implication d'organismes de financement parapublics.

« Notre ambition est de remotoriser deux de nos unités d'ici la fin 2022, et l'intégralité à la fin 2023, ce qui implique un bouleversement de notre exploitation et une révision de nos installations, explique Stéphane Solal, Directeur Technique de Vedettes de Paris. Rotation des bateaux, électrification du quai, limitation de notre consommation électrique hors navires, cadencement de nos activités sur le site... c'est toute notre manière de travailler qui doit être repensée au prisme de l'optimisation de notre consommation électrique. »

Le Graal ? Pour Vedettes de Paris, ce n'est que la première étape. « Face aux enjeux climatiques, il ne s'agit plus désormais de se contenter de diminuer les externalités environnementales négatives mais de transformer l'activité pour atteindre ce que toute entreprise devrait adopter en tant que profession de foi, l'économie régénérative. Tout comme la décarbonation des flottes de bateaux fluviaux ne pourra être maximisée que dans le cadre d'une action commune au niveau de la filière, la réflexion sur la transformation des modèles économiques dans le tourisme ne pourra être menée de manière isolée pour avoir un réel impact » affirme avec conviction et passion Marie Bozzoni.

¹ La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC), initiative spontanée portée par plus de 70 bénévoles, regroupe 150 dirigeants ayant comme objectif commun d'émettre des propositions de transformation environnementale audacieuses et impactantes, destinées à être mises en œuvre dans les entreprises.



A PROPOS DES VEDETTES DE PARIS Compagnie emblématique de la vie de la Seine depuis 1976, aujourd'hui Vedettes de Paris se réinvente pour offrir un nouveau regard sur la Seine et l'évasion près de chez soi. Située Port de Suffren l'entreprise Vedettes de Paris propose à ses visiteurs de nouvelles expériences à la quête d'un Paris insolite. En 2021, l'entreprise revoit entièrement son positionnement et les prestations de restauration : Le Café des Vedettes, une offre de snacking composée de produits de saison mais également l'ouverture de Francette, nouveau restaurant situé sur le penthouse de 250m2. En parallèle de son activité de loisirs, Vedettes de Paris crée la marque « Les Événements Vedettes », entièrement dédiée à l'activité privative.

Contact presse :

Agence Papagayo Communication - Carine ARASA - carine@papagayo-rp.fr - 06 12 11 19 41